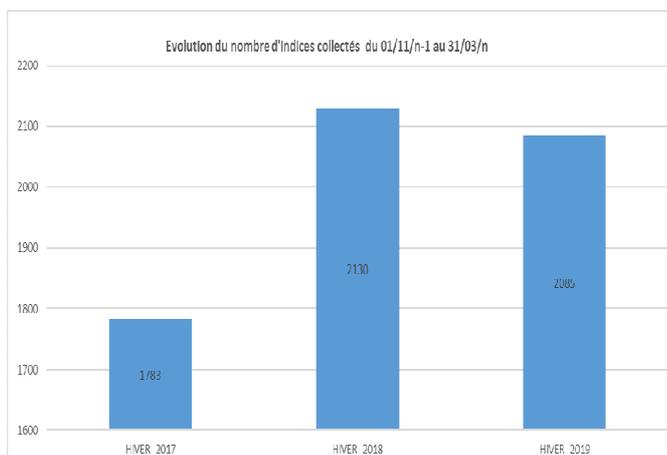


Bilan du suivi hivernal de la population de loups / Hiver 2018 - 2019

La campagne de suivi du loup pour l'hiver 2018-2019 s'est achevée le 31 mars dernier. Les observations et relevés d'indices réalisés par les correspondants dans le cadre des activités du Réseau Loup Lynx viennent d'être compilés et analysés pour évaluer la situation démographique de l'espèce *Canis lupus* sur le territoire national.

Le réseau « Loup-Lynx » reste performant pour assurer le suivi de l'espèce à grande échelle

Cette saison fut marquée par une douceur remarquable et un enneigement relativement déficitaire dans les Alpes du sud en début de saison alors qu'il fut plutôt abondant dans les Alpes du nord. Un épisode neigeux en plaine et dans les Pyrénées au cours du mois de janvier fut propice à la découverte de traces. La pose de pièges photographiques fut une alternative fréquemment déployée sur les territoires non enneigés. Malgré des conditions de prospection hétérogènes, la mobilisation des correspondants reste globalement continue sur l'ensemble de l'aire de présence de l'espèce.



Au total, ce sont 2 085 indices de présence qui ont été enregistrés lors du suivi hivernal, cette valeur est très comparable à celle de l'année dernière. Après validation technique, près de 250 indices permettent de contribuer à l'estimation de la taille de la population à partir de l'estimation de la taille des groupes (uniquement les empreintes et pistes, observations visuelles, piégeages photographiques, dépouilles de loups).

L'ajustement des dispositifs de suivi au contexte local (déficit d'enneigement, recrutement de correspondants...) sera discuté lors des prochaines réunions départementales.

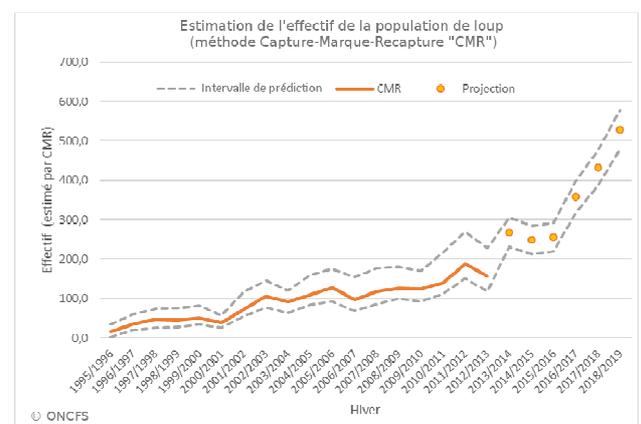
L'espèce poursuit sa progression démographique

La croissance de la population de loups en France est confirmée par ce dernier bilan. Cela s'inscrit dans la continuité d'une progression démographique globale de l'espèce sur le long terme et à l'échelle nationale.

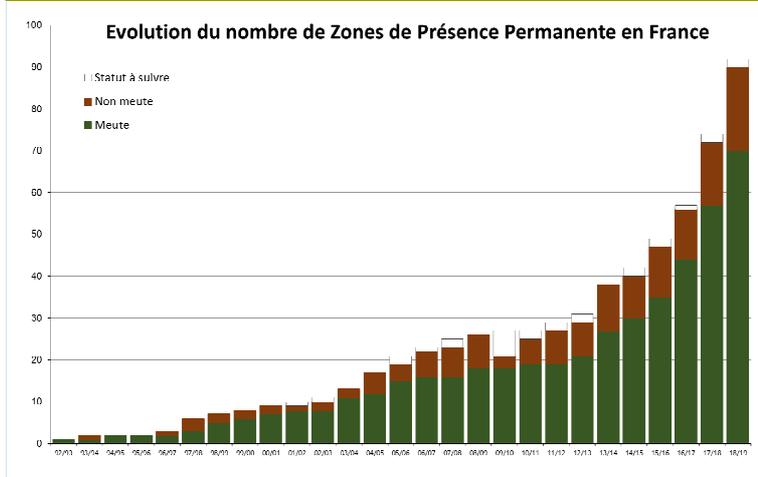
L'évaluation de la population de loups en France réalisée sur la base du dernier modèle démographique dédié à l'espèce, estime un **effectif en sortie d'hiver 2018-2019 à environ 530 individus (N=527 ; [477-576])**. Pour rappel, l'estimation en sortie d'hiver dernier était comprise entre 387 et 477 individus, (N=430 ; [387-477]).

Le **taux de croissance annuel est donc de près de 22%**.

Le **taux moyen d'évolution de la population** mis à jour en janvier 2019 avec les données de 1996 jusqu'à 2018 est de **13%**, il sera de nouveau ajusté après réévaluation du modèle démographique en intégrant ce dernier bilan.



Flash info



Le nombre de Zones de Présence Permanente (ZPP) augmente de manière continue, avec **92 ZPP en sortie d'hiver 2018-2019** contre 74 ZPP recensées en sortie d'hiver 2017-2018.

Parmi ces zones de présence permanente, **70 sont désormais constituées en meutes** contre 57 à l'issue de l'hiver précédent.

Ce sont **20 ZPP qui ne sont pas constituées en meute**. **Aucun indice** n'a été détecté cet hiver pour **2 ZPP**, différentes de celles de l'année dernière.

Pour mémoire, onze nouvelles ZPP et deux ZPP connues mais anciennement non meutes, furent qualifiées de meutes à l'issue du suivi estival de 2018 :

M E U T E S	• Aup (Alpes de Haute Provence)	• Taillefer – Oisans (Isère)
	• Cousson (Alpes de Haute Provence)	• Vercors – Drac (Isère)
	• Rent (Alpes de Haute Provence)	• Bellecôte – Mont Pourri (Savoie)
	• Cheval Blanc (Alpes de Haute Provence)	• Préalpes de Menton (Alpes Maritimes)
	• Chabrières (Hautes Alpes)	
	• Aspres (Alpes Maritimes)	• Plateau de Vaucluse (Vaucluse)
	• Ventouret (entre Vaucluse et Drôme)	• Haute Tarentaise (Savoie)

Sept nouvelles ZPP détectées à l'issue de ce suivi hivernal

Les sept nouvelles zones classées en ZPP à l'issue du suivi hivernal sont :

M E U T E S	• Valensole (Alpes de Haute Provence)
	• Mont Aurélien (Bouches du Rhône et Var)
	• Bernarde (Alpes Maritimes)

N O N M E U T E S	• Chablais (Haute Savoie)
	• Monts du Cantal (Cantal)
	• Luberon (Vaucluse et Alpes de Haute Provence)
	• Espiguières (Var)

Le secteur des Costières, dans le Gard, aurait pu être qualifié de zone de présence permanente à l'issue de ce bilan hivernal en raison de la récurrence confirmée d'indices de présence pendant deux hivers consécutifs. La récente destruction (le 26 mai 2019) du seul individu connu à ce jour sur ce territoire entraîne de fait la disparition de cette ZPP qui n'apparaît donc pas dans ce bilan.

Flash info

En raison de l'absence de données à plus de deux individus depuis l'hiver 2016-2017 et d'aucune détection de la reproduction au cours de l'été précédent, nous notons également que **plusieurs ZPP ne sont vraisemblablement plus constituées en meute à l'issue du suivi hivernal**. Ces zones de présence permanente sont désormais qualifiées de « non meute » en l'absence de toute nouvelle information contradictoire. Bien que nous ne soyons pas en mesure d'établir avec certitude l'origine du changement de statut social de ces groupes, plusieurs hypothèses émergent telles qu'une baisse de l'activité de suivi sur ces territoires, l'augmentation de la mortalité liée aux collisions, les tirs dérogatoires ou actes illégaux. Le réseau s'attachera à intensifier les prospections sur ces massifs pour y appréhender la situation de l'espèce :

- **Bellecote** (Savoie)
- **Encombres** (Savoie)
- **Lauzière** (Savoie)
- **Monges** (Alpes de Haute Provence)

Enfin, deux ZPP se révèlent sans indice collecté au cours du suivi hivernal. Il s'agit du **Larzac** (Aveyron), sur lequel aucun nouvel indice n'a été découvert depuis le mois de septembre 2018 et le **Cousson** (Alpes de Haute Provence). Le réseau accordera une attention particulière au suivi de l'espèce sur ces territoires.

De nouveaux secteurs de présence récente et/ou ponctuelle du loup sont « à suivre » à l'issue de l'hiver, pour la plupart situées dans les zones interstitielles des territoires des meutes connues ou sur le front de colonisation préalpin :

- Aravis Sud (Savoie et Haute Savoie)
- Chamrousse (Isère)
- 7 Laux (Isère)
- La Raye (Drôme)
- Marsanne (Drôme)
- Roubion Saou (Drôme)
- Sénépy (Isère)
- Vénéon (Isère)
- Fouran (Hautes Alpes)
- Dracénie (Var)
- Béarn (Pyrénées Atlantiques)

Le prochain suivi estival s'attachera à documenter le statut de l'espèce au niveau de ces secteurs de présence. L'évolution de l'aire de présence régulière et occasionnelle suivant le carroyage européen 10 km x 10 km fera l'objet d'une prochaine publication.

Informations complémentaires sur la présence du loup en régions

La progression de l'espèce dans le massif alpin se poursuit dans les massifs méditerranéens par comblement des zones interstitielles entre les territoires des meutes. Aucune nouvelle meute n'est installée hors du quart sud-est de la France. Plusieurs observations récentes témoignent de la présence d'animaux vraisemblablement en phase de dispersion sur de nouveaux territoires (Bourgogne Franche Comté, Grand Est, Nouvelle Aquitaine).

Pour le Grand Est, la situation est stable, les deux zones de présence historiques sont confirmées à l'issue du suivi hivernal. Sur la ZPP Saint-Amond (52-54-55-88), les opportunités de pistage ont été réduites par défaut de neige. Le dispositif de piégeage photographique en place a donné de très bons résultats puisque 34 clichés ont été pris sur la période, montrant à chaque fois un seul individu. Sur la ZPP Hautes-Vosges (68-70-88-90), des efforts importants de prospection ont été déployés. Malgré ces efforts, quatre indices seulement ont été collectés sur cette ZPP ne révélant à chaque fois qu'un seul animal.



Accueil | Documentation | Le permis de chasser | Formulaire | Cartographie | Marchés publics

Accueil > Connaître l'Office > Organisation et structures > Direction de la Recherche et de l'Expertise > Les réseaux de correspondants > Le Réseau Loup - Lynx > Bulletin d'information du réseau Loup

Bulletin d'information du réseau Loup

Flash info

Malgré une forte mobilisation des **correspondants franc-comtois**, aucun indice de présence n'a été détecté sur la partie française de la ZPP du Marchairuz (25-39 et Suisse). En début d'hiver, les collègues helvètes ont découvert sur leur versant deux excréments provenant de deux individus de sexes différents.

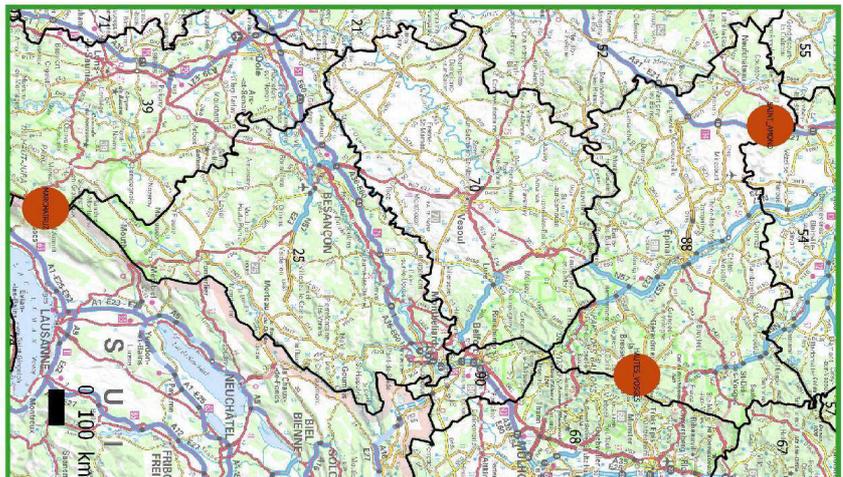
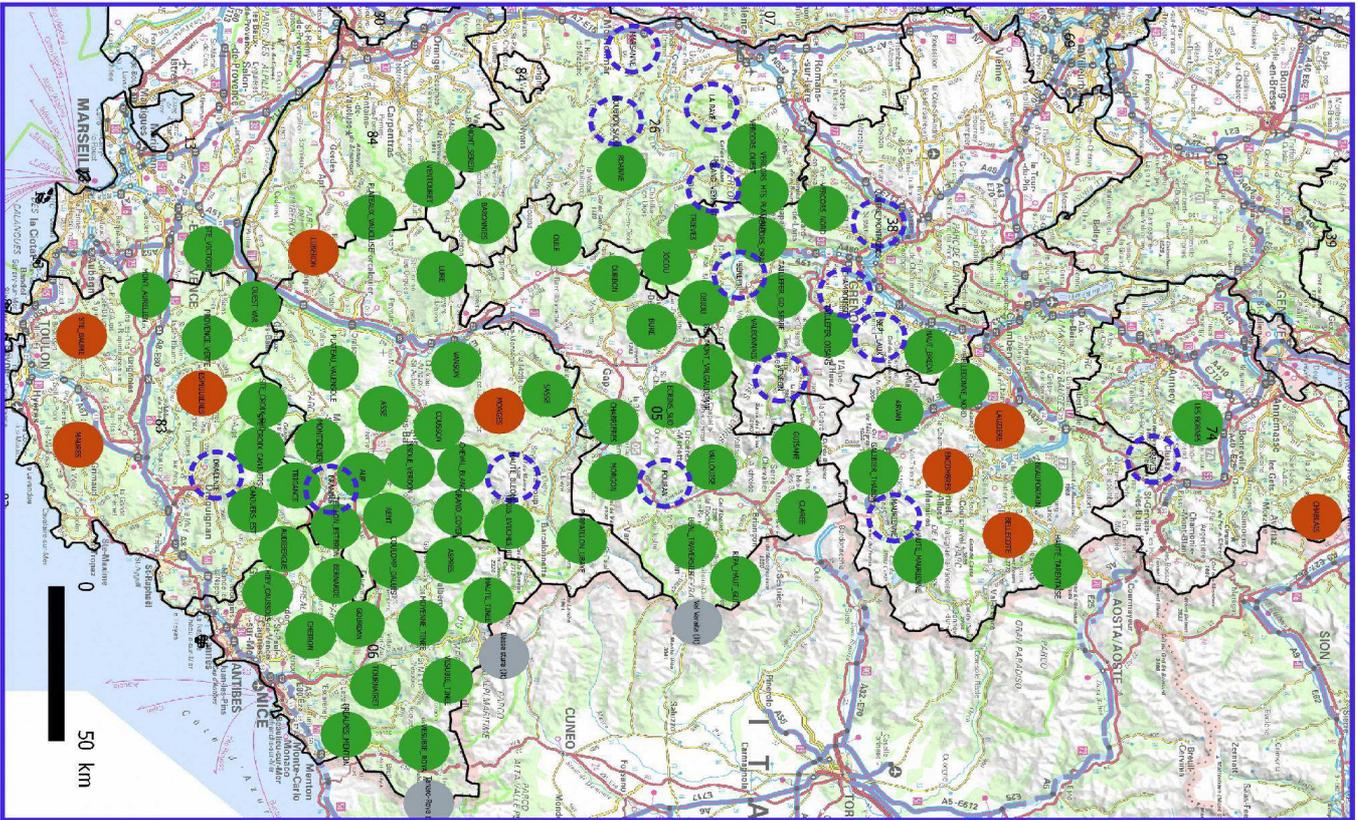
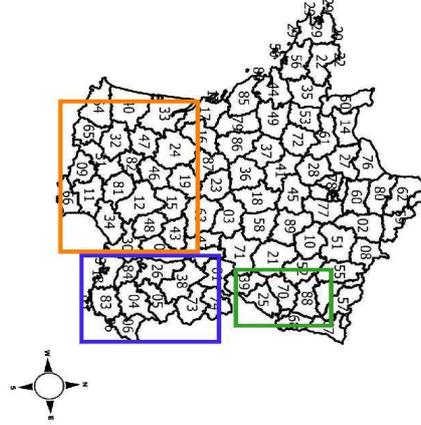
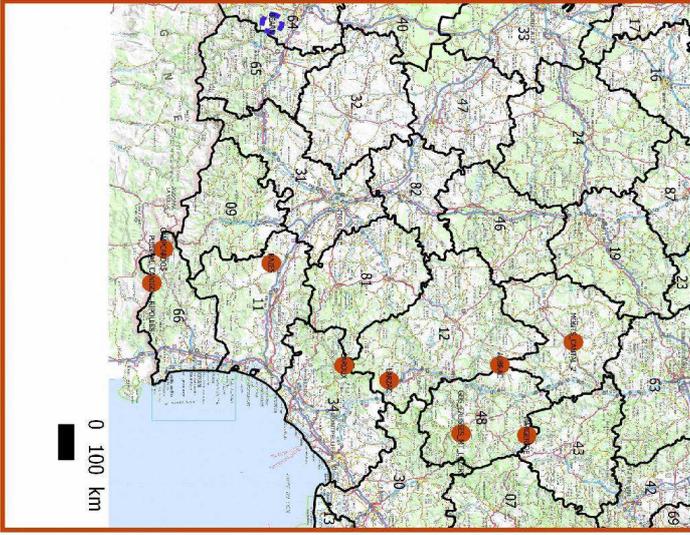
En région Auvergne Rhône Alpes, le réseau demeure très actif avec l'identification de cinq nouveaux secteurs à surveiller, la réapparition du secteur Roubion-Saou (26) et la scission du secteur Belledonne Sud qui devient Sept Laux (38) et Chamrousse (38). Malgré le manque de neige cet hiver et les faibles remontées du terrain sur certains secteurs, toutes les ZPP sont confirmées. La récurrence d'indices retenus sur les deux derniers hivers permet de qualifier le Chablais (74) et les Monts du Cantal (15) en ZPP non meute. Ces deux nouvelles zones sont situées en périphérie de l'aire de distribution régionale actuelle. La densification des meutes rend de plus en plus difficile la distinction entre les groupes adjacents ; le suivi génétique et/ou les hurlements provoqués pourront répondre aux différentes hypothèses au cours de l'été prochain, notamment en Isère et Savoie.

Pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, on note une évolution des secteurs de présence. A la limite des départements du Var et des Bouches du Rhône, la meute du Mont Aurélien (13-83) est formellement distinguée des groupes contigus. Dans les Alpes de Haute-Provence, la ZPP de Valensole identifiée comme secteur à suivre à la sortie de l'été 2018 par la survenue de plusieurs attaques, est ici confirmée par le réseau. A cheval entre les départements des Alpes de Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, le secteur de la Bernarde déjà suspecté cet été passe également en ZPP en sortie d'hiver. La ZPP du Luberon (04-84) est également attestée. Plusieurs secteurs sont identifiés comme prioritaires pour l'organisation de hurlements provoqués de cet été ; sur une zone frontalière entre les Bouches-du-Rhône et le Var, dans les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence.

En Occitanie, la situation est globalement invariable, aucune installation en meute n'est renseignée. Sur l'Aubrac (48-12) et les Grands-Causse Mont-Lozère (48), restent des ZPP non constituées en meute. Aucun indice de présence n'a été collecté cet hiver sur le Larzac (12-34), son classement en ZPP sera réévalué à l'issue de l'hiver prochain. Plus à l'ouest, les ZPP du Caroux (34-81), du Razès (11-09) et des massifs Puigmal-Canigou-Ripolles (66) identifient toujours la présence d'animaux territorialisés isolés. Les récentes mortalités constatées en Costières (30), Margeride (48), Carlit Campcardos (66) sont de nature à éveiller l'activité du réseau pour suivre le devenir de l'espèce sur ces territoires.

A l'ouest des Pyrénées, plusieurs attaques de grands canidés ont touché régulièrement des troupeaux d'ovins sur le massif du Jaüt en Béarn en fin d'été 2018. Parallèlement aux constats de dommages, 45 indices ont été récoltés par le service départemental de l'ONCFS des Pyrénées-Atlantiques, parmi lesquels plusieurs ont été validés par le réseau et ont fait l'objet d'analyses génétiques. Les résultats ont révélé en août 2018 la présence d'un même loup d'origine italo-alpine. Depuis cette date et pendant toute la période hivernale, aucun constat ni indice de présence de loup n'a été relevé en Béarn. Toutefois le réseau, tout nouvellement déployé sur ce département, a mis en place une surveillance active du territoire pour suivre cette présence, la plus occidentale documentée depuis le retour de l'espèce.

Page suivante : carte actualisée des Zones de Présence Permanente.



SUIVI_HIVERNAL_2019

- Zone de Présence Permanente "meute"
- Zone de Présence Permanente "non meute"
- Zone de Présence "à confirmer"
- Zone de Présence Permanente suivie en Italie

Legende
Zones : ces représentations sont schématisées car on ne peut pas identifier avec précision les contours du domaine vital d'un ou plusieurs animaux territorialisés.

Zone de Présence Permanente : identifiée à l'issue de deux hivers consécutifs de présence continue ou d'au moins une mise en évidence d'une reproduction.

Zone de Présence à Confirmer : secteur comportant une récurrence éphémère de présence qu'il convient de suivre pour détecter un éventuel installation de ZPP.

Meute : à compter de trois individus dès qu'une reproduction est mise en évidence.

Non Meute : un ou deux individus sans reproduction avérée.